



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PARQUET
POLE REGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT
TRIBUNAL JUDICIAIRE**
Cabinet du Procureur de la République

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 28 septembre 2022, le représentant du président du tribunal judiciaire de NANCY (54) a validé la convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) en matière environnementale conclue le 31 août 2022 par le procureur de la République près le tribunal judiciaire de NANCY et la SCEA Maison de la Mirabelle sise 16 rue du Capitaine Durand 54920 ROZELIEURES (N° RCS : 438 205 809), en application de l'article 41-1-3 du Code de Procédure Pénale.

Cette convention fait suite à la procédure par l'Office français de la biodiversité (PV N° OF 20220322-25) ouverte le 22 mars 2022 à ROZELIEURES (54) contre la SCEA Maison de la Mirabelle du chef de déversement par personne morale, par imprudence ou négligence de déchets dans les eaux souterraines ou superficielles. Il s'agissait en l'espèce de déversement de matières organiques résidus de distillation de whisky et de vinasses chaudes de distillation de whisky dans un cours d'eau affluent de l'EURON :

Aux termes de la CJIP, la SCEA Maison de la Mirabelle s'engage :

- A verser au Trésor Public, dans un délai de 6 mois, une amende d'intérêt public d'un montant de 3 000 euros,
- A s'astreindre à un programme de mise en conformité d'une durée de 24 mois sous le contrôle des services de l'Office français de la biodiversité,
- A réparer le préjudice écologique dans un délai de 24 mois en mettant en place une ripisylve sous le contrôle des services de l'Office français de la biodiversité.

Sous réserve du paiement du montant de l'amende d'intérêt public, de mise en œuvre des mesures de réparation et de mise en conformité, la validation de la CJIP acte la fin des poursuites engagées contre la SCEA Maison de la Mirabelle.

Il s'agit de la première CJIP signée par le parquet du tribunal judiciaire de NANCY en matière environnementale.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE NANCY
Cabinet du Procureur de la République
rue du général Fabvier
C.O 27 - 54035 NANCY Cedex

Téléphone : 03 83 90 85 70

Mail : sec.pr.tj-nancy@justice.fr

Fait à NANCY le 25 octobre 2022

Le procureur de la République
Francois PERAIN

